



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00575

Numéro SIREN : 513 029 553

Nom ou dénomination : A.C.S.

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2017 sous le numéro de dépôt 5197

Acte déposé le :

- 8 SEP. 2017



SAS A.C.S.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000,00 Euros
ROUEN 513 029 553
12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS
76240 BELBEUF

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROUEN

- 5 SEP. 2017

ACCUEIL

Monsieur Le Président
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN
BP 531
76 005 ROUEN Cedex

Le 04/09/2017

OBJET : demande de prorogation du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance une demande de prorogation du délai de six mois devant intervenir le 30/09 prochain afin de tenir notre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Cette demande de prolongation, motivée uniquement par des questions de disponibilité des associés, ne saurait excéder trente jours.

Je vous remercie par avance de votre compréhension,

Et, vous prie de croire à mes sentiments les plus distingués.

Stéphane PAIN
Président

P.J. : chèque bancaire d'un montant de 34,20 euros

201700 8959



TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

ORDONNANCE

Nous, Gérard SCHOCHER, Président du tribunal de commerce de Rouen,

assisté de Me Georges CLERC, greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à Monsieur Stéphane PAIN Président de la SAS A.C.S., sise à Belbeuf (76240) 12, domaine des beaux champs (RCS Rouen 513 029 553),

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 qui devra se tenir au plus tard le 31 octobre 2017.

Liquidons les dépens à la somme de 34,20 €.

Fait à ROUEN, le

8/9/17

Le Président :



Le Greffier :



R/2017/2310

